



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015**

Membres composant le Conseil : 35  
Présents : 30  
Absents représentés : 05  
Absents : 00  
Absents excusés : 00

L'an deux mille quinze, le vingt cinq mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 19 mars 2015.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint		Nicole REVIDON			Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal		Patrice CALSAT		
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIË Conseillère Municipale	X			
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Jean-Claude MAMET Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal		Sofia DAUVERGNE		
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale	X				Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale		Marie-Jeanne CALSAT							

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Asma GASRI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La seance est ouverte a 19h35

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2015 est adopté à l'unanimité.

## FINANCES

**15\_03\_01**

### Budget Ville – Approbation du compte de gestion 2014

Le compte de gestion du Budget Ville de l'exercice 2014 remis par le Trésorier se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice:	36 794 091,87 euros
Recettes de fonctionnement de l'exercice :	46 403 421,31 euros
Dépenses d'investissement de l'exercice	13 188 529,01 euros
Recettes d'investissement de l'exercice :	11 308 502,84 euros
Solde global de fonctionnement :	+ 9 609 329,44 euros
Solde global d'investissement :	- 7 277 242,65 euros
Solde global :	+2 332 086,79 euros

Au vu de ces montants, le compte de gestion 2014 est conforme au compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 27**

**Contre : 00**

**Abstentions : 5 Front de Gauche - 3 UMP-MODEM-UDI**

**Ne participent pas au vote : 00**

**15\_03\_02**

### Approbation du compte administratif 2014 – Budget Ville.

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 reprend les décisions budgétaires des :

- 19 mars 2014 (vote du Budget Primitif 2014, affectation du résultat 2013),
- 21 mai 2014 (décision modificative n°1),
- 15 octobre 2014 (décision modificative n°2),
- 19 novembre 2014 (décision modificative n°3),
- 17 décembre 2014 (décision modificative n°4).

Le solde de l'exercice correspond aux recettes moins les dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période concernée sans tenir compte de la situation antérieure. Le solde de clôture reprend le solde de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31/12 de l'année précédente.

## **1. GLOBALEMENT**

Le Compte Administratif totalise en mouvements budgétaires (avec reprise du 001), toutes sections confondues, 55 379 837,40 euros en dépenses contre 57 711 924,19 euros en recettes (avec reprise du 002). Ceux-ci se répartissent comme suit :

## **2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes : 11 308 502,88 euros.
- Dépenses : 13 188 529,01 euros.

Le solde de l'exercice fait donc apparaître un solde d'investissement de **1 880 026,13 euros**.

## **3. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes : 46 403 421,31 euros ;
- Dépenses : 36 794 091,87 euros.

Le solde de l'exercice fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 5 388 349,37 euros**.

## **4. LE RESULTAT NET DE CLOTURE**

Le résultat net de clôture est la somme des éléments présentés ci-dessus, à savoir : "l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement, les recettes et dépenses d'investissement reportées et la déduction de la reprise du résultat antérieur."

Rappel du résultat antérieur :

- Solde de fonctionnement (002) : + 4 220 980,07 €
- Solde d'investissement (001) : - 5 397 216,52 €

Le résultat net est donc de :

+9 609 329,44 € (fonctionnement : + 4 220 980,07 € + 5 388 349,37 €)  
- 7 277 242,65 € (investissement : - 5 397 216,52 € - 1 880 026,13 €)  
= + 2 332 086,79 € en résultat de clôture global.

Le compte de gestion 2014 établi par le comptable ne fait pas apparaître de différence avec le compte administratif 2014.

## **5. LES POINTS PRINCIPAUX**

Le détail des sections permet d'observer les éléments suivants :

### **2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2014 à 46 403 421,31 euros, contre 49 083 425,97 euros au Compte administratif 2013. Elles sont constituées :

- de recettes réelles, s'élevant à 40 754 110,71 euros en 2014,
- de 4 220 980,07 euros provenant de la reprise de l'excédent au BP 2014.

Les recettes d'ordre, s'élèvent 1 428 330,53 €. Elles correspondent principalement aux écritures comptables de reprises de provisions.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- le chapitre 73, composé des impôts et taxes, soit 27 612 954,83 € (rappel 2013 : 27 654 905,21 euros).
- le chapitre 74, composé des dotations et participations, se monte à 8 891 622,42 € (rappel 2013 : 8 906 030,14 euros).
- le chapitre 70, 2 197 758,06 € (3 065 215,07 € en 2013), regroupe les produits de l'activité des services ainsi que la refacturation à la CAEE. C'est cette dernière qui explique la nette diminution (transfert effectif du personnel du CRD et de la piscine, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013, qui n'est donc plus refacturé (- 895 114,14 €).
- Les autres recettes sont principalement la résultante des cessions immobilières pour 1 154 869,74 €, de régularisations diverses : mandats et titres annulés, recettes provenant d'exercices antérieurs et d'atténuations de charges.

#### Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 36 794 091,87 euros, dont 32 838 078,51 euros de dépenses réelles. Elles sont composées :

- Des dépenses de personnel (chapitre 012), s'élevant à 20 291 285,15 € (rappel 2013 : 20 971 610,09 €). La baisse significative s'explique par le transfert effectif du personnel du CRD et de la piscine, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013.
- Des "charges à caractère général" (chapitre 011), qui regroupent les achats et prestations de service, s'élèvent à 8 003 446,37 euros (rappel 2013 : 8 071 422,16 euros).
- Des autres charges de gestion courante (chapitre 65). Ce chapitre intègre, rappelons le, le contingent incendie, l'ensemble des subventions versées ainsi que la participation aux organismes de regroupement. En 2014, il représente 2 559 680,48 € (rappel 2013 : 2 410 486,70 euros). Les subventions d'équilibre versées s'élèvent pour la Caisse des Ecoles à 1 326 796,74 € en 2014 (959 182,44 € en 2013) et au C.C.A.S. à 210 211,68 € (276 512,95 € en 2013).
- Les charges financières (chapitre 66), s'élèvent à 1 487 985,55 € (rappel 2013 : 1 840 133,84 €).

## **2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### 2.2.1. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent en 2014 à 11 308 502,88 € contre 19 277 652,64 € euros au Compte administratif 2013. Ces recettes comprennent l'affectation en réserves du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 pour 3 482 098,05 € (6 292 522,63 € l'année précédente).

Elles comprennent principalement :

- Des dotations et fonds propres (chapitre 10) pour 5 746 312,34 €, comprenant le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), s'élevant à 1 714 550 € en 2014 contre 2 697 902 euros au Compte administratif 2013), le FCTVA assurant aux collectivités locales la compensation de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement.
- Des subventions d'investissement (chapitre 13), pour un montant de 759 669,44 € (rappel 2013 : 797 496,55 €).

### 2.2.2. Les dépenses d'investissement

Outre les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 1 801 119,25 € (correspondant principalement à des reprises de provisions budgétaires), les dépenses d'investissement de l'exercice 2014 se répartissent :

- En dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23). Celles-ci s'élèvent à 7 235 693,47 euros en 2014, contre 10 783 590,53 en 2013, y compris les subventions d'investissement versées à l'OPH qui représentent une somme de 660 436 €.
- Un effort toujours constant sur le remboursement du capital de la dette (chapitre 16), s'élevant à 3 282 163,20 ;

#### **6. ETAT DES RESTES A REALISER**

- L'état des RAR 2014 s'élève à 8 364 923,06 € en dépenses et 9 538 573,53 € en recettes soit un solde de + 1 173 650,47 €. Ce dernier contribuera au calcul de l'affectation.
- Ces montants de restes à réaliser particulièrement importants sont liés à l'opération de la place des Commerces qui représente 7 217 860 € en dépenses et 7 100 000 € en recettes.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 26**

**Contre : 5 (Front de Gauche)**

**Abstentions : 3 (UMP-MODEM-UDI)**

**Ne participent pas au vote : 1 (le Maire)**

**15\_03\_03**

#### **Affectation du résultat 2014 – Budget Ville.**

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2014.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 consiste en un excédent de **9 609 329,44 €**.

Les principes comptables exigent que le résultat de fonctionnement soit utilisé en priorité au financement du déficit d'investissement avec prise en compte des reports :

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| ▪ Résultat d'investissement hors reports : | <b>- 7 277 242,65 €</b> |
| ▪ Solde des reports :                      | <b>+ 1 173 650,47 €</b> |

D'où un total global de la section d'investissement, avec prise en compte des reports, établi à : - 6 103 592,18 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 6 103 592,18 euros, comme l'impose l'instruction budgétaire M14 :

- 6 103 592,18 euros au 1068, sont ainsi affectés en recettes d'investissement sur le Budget Primitif 2014,
- le solde de 3 505 737,26 euros au 002 du Budget Primitif 2015.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 27**

**Contre : 5 (Front De Gauche)**

**Abstentions : 3 (UMP-MODEM-UDI)**

**Ne participent pas au vote : 00**

15\_03\_04

**Vote des subventions aux associations 2015 – Budget Ville.**

Le Conseil Municipal est appelé à voter l'attribution des subventions prévues en annexe du budget Primitif 2015.

Pour : 35

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

15\_03\_05

**Vote de taux de fiscalité 2015 – Budget Ville.**

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux de fiscalité applicables en 2015 sur le territoire communal.

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 5 (Front De Gauche) – 3 (UMP-MODEM-UDI)

Ne participent pas au vote : 00

15\_03\_06

**Vote du budget primitif 2015 -Budget Ville.**

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 est conforme aux orientations budgétaires présentées. Il s'équilibre en mouvements budgétaires à 74 450 920,58 € se décomposant comme suit:

Section de fonctionnement : 43 827 522,49 €

Section d'investissement : 30 623 398,09 €

Le Budget Primitif reprend l'affectation de résultat du Compte administratif et les restes à réaliser 2014.

La présentation des décisions budgétaires se fera en deux parties : la première consacrée à la section de fonctionnement, la seconde à la section d'investissement.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle totalise 43 827 522,49 € en dépenses comme en recettes.

***1.1. Les dépenses de fonctionnement***

Elles sont réparties entre dépenses d'ordre et dépenses réelles :

Les dépenses d'ordre (9 997 538,09 €), réparties de la façon suivante :

Le virement à la section d'investissement pour 7 815 784,33 € ;

Les dotations aux amortissements pour 2 181 753,76 €.

Ces dépenses de fonctionnement (023) et (042) se retrouvent en recettes d'investissement (021) et (040) pour un même montant.

Les dépenses réelles représentent un montant total de 33 829 984,40 €

Ce nouveau budget a été élaboré dans la continuité des budgets précédents, avec l'objectif de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement, tout en améliorant la qualité du service public.

Par nature, ces dépenses se ventilent de la façon suivante :

Les charges de personnel (**chapitre 012**) : Pour 2015, elles représentent 20 705 335,85 € et prennent en considération le GVT (glissement, vieillesse, technicité, indice intégrant les avancements d'échelon, les avancements de grade, les bonifications indiciaires), ainsi que les hausses des taux de cotisations sociales, la revalorisation des agents de catégorie C et B, la protection sociale des agents, La baisse de la cotisation due au FIPHFP (résultat de l'augmentation du taux d'emploi de travailleurs handicapés). Ce budget prévoit également l'application de la loi du 12 mars 2012 sur la résorption de l'emploi précaire. Ce budget prend en compte la volonté municipale de développer l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel par le biais de l'apprentissage.

Les charges à caractère général (**chapitre 011**) : 8 052 522,31 € ; ces dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement des services (par exemple les achats, les frais d'assurances, les affaires générales, les frais de formation, les archives, les livres, les fournitures scolaires, les frais de transports, les frais d'impression, les dépenses de maintenance mais aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie, et enfin, les impôts comme les taxes foncières dus par la ville).

Les autres charges de gestion courante (**chapitre 65**) : 2 621 313,50 €, ces dépenses regroupent les subventions, les indemnités et les frais de formation des élus, ainsi que d'autres dépenses, obligatoires, comme le contingent incendie (480 000 €), les subventions aux associations, ainsi que les subventions d'équilibre à la Caisse des Ecoles (1 367 861,79 €) et au C.C.A.S. (227 104,71 €). Le détail des subventions est indiqué en annexe du BP.

Les charges financières (**chapitre 66**) : 2 326 677,74 €, les charges financières qui influent sur la section de fonctionnement reflètent le dynamisme de la politique d'investissements menée depuis 2001.

Les charges exceptionnelles (**chapitre 67**) : 124 135 €, elles regroupent les bourses et prix aux écoliers romainvillois et les titres annulés sur exercices antérieurs.

### ***Les recettes de fonctionnement***

Comme les dépenses, elles s'équilibrent à 43 827 522,49 €. Elles se répartissent entre :

Le report de l'excédent de la section de fonctionnement 2014 après affectation à 3 505 737,26 €.

Les recettes réelles pour 40 021 785,23 €, sont en augmentation par rapport au BP 2014 (38 372 142,27 €) notamment du fait de la hausse de l'attribution de compensation de la CAEE (+ 600 000 €).

Par grand chapitre, les ressources sont ventilées comme décrits ci-après.

Les impôts et taxes (**chapitre 73**) : 27 980 548 €. Les notifications 2015 des impôts locaux (état 1259) ne sont pas encore arrivées, les bases de taxe d'habitation (TH) et de foncier bâti (FB) ont été évaluées en application de la loi de finance pour 2015.

Le produit des contributions directes se monte ainsi à 13 300 000 €. L'attribution de

compensation a été arrêtée provisoirement à 11 500 000 €.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France est estimé par prudence à 1 780 548 euros au vu du réalisé 2014, (réalisé 2013 : 1 689 491 €).

La taxe additionnelle aux droits de mutation est évaluée à 600 000 €.

Les dotations et participations (**chapitre 74**) : 8 932 483,66 €. Elles sont notamment composées de :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 4 000 000 € (estimation pour 2015),

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 1 545 785 € (Comme pour le FSRIF, le montant a été estimé au vu du réalisé 2014, (réalisé 2013 : 1 411 061 €).

La Dotation générale de décentralisation (DGD) : 335 000 €.

Les produits des services et du domaine (**chapitre 70**) : 2 090 252 €, cette somme a été estimée en fonction des recettes réalisées en 2014 (2 197 000 €).

Les autres produits de gestion courante (**chapitre 75**) : 466 827,88 €, ces recettes comprennent les revenus des immeubles, notamment ceux de la Cité des Mares, et du marché Cordonnier.

Les atténuations de charges (**chapitre 013**) : 332 500 €, il s'agit de remboursements de frais de personnels, comme le remboursement des indemnités journalières, et des charges des agents détachés dans des collectivités autres que la fonction publique territoriale.

## **2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 30 623 398,09 €. Ce montant comprend les restes à réaliser 2014 (8 364 923,06 € en dépenses et 9 538 573,53 € en recettes) et l'affectation de résultat (6 103 592,18 € en recettes). La section d'investissement comprend les opérations réelles et les opérations d'ordre. Ces dernières sont les contreparties de celles présentées dans la section de fonctionnement ; elles ne seront donc pas reprises ici.

### ***2.1. Les dépenses réelles d'investissement***

Les dépenses réelles d'investissement se montent à 14 681 232,38 €. Elles se répartissent de la façon suivante :

Les remboursements de capital (chapitre 16) : 3 282 000 € ;

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45 et 204) : 11 348 680,09 € (hors RAR 2014). Ce poste comprend les projets présentés selon la technique des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Ces AP/CP sont présentées en annexe du Budget 2015.

Il est rappelé que la méthode des AP/CP a pour but de diminuer l'enveloppe des RAR lorsqu'il s'agit des opérations d'investissement qui s'inscrivent sur une longue durée. En effet, elle permet d'engager la ville sur un projet mais de n'inscrire budgétairement que la dépense qui sera réalisée effectivement, au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les principaux projets d'investissement inscrits au budget primitif 2015, sont conformes au Plan Pluriannuel d'Investissement et aux engagements municipaux.

### ***2.2. Les recettes réelles d'investissement***

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget 2015 s'élèvent à 11 087 286,47 € (hors RAR). Les priorités mises en avant par la municipalité s'affichent dans la continuité des budgets établis sur la précédente mandature. Il s'agit pour la ville de mobiliser tous les types de financements possibles (notamment les subventions et la maîtrise des frais de gestion, permettant de dégager une capacité d'autofinancement importante, qui se répercute directement sur les recettes d'investissement) pour financer les projets d'équipement, en figeant la fiscalité (baisse en 2009, et maintien des taux depuis).

Le budget 2015 prévoit donc les financements suivants :

Les dotations et fonds propres (**chapitre 10**) : 1 586 965 € hors affectation des résultats, ce poste est constitué du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et de la Taxe d'Aménagement (ex-TLE). Figure également, au chapitre 10, l'affectation de résultat (compte 1068, « Excédents de fonctionnement capitalisés »), pour 6 103 592,18 €. Ce compte permet la mise en réserve d'une part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement enregistrés au Compte administratif 2014, affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement de l'année suivante, soit 2015. L'ensemble du chapitre 10 représente 7 690 557,18 €.

Les subventions reçues (**chapitre 13**) : 3 030 765,82 € (avec RAR). Sont à nouveau inscrites ici toutes les subventions auxquelles peut prétendre la ville au regard des dépenses d'investissement prévues pour 2015. Ce montant traduit la volonté de la municipalité de maximiser l'implication des partenaires extérieurs dans les investissements qu'elle porte pour les romainvillois.

Mobilisation des emprunts et (**chapitre 16**) : 7 100 000 € (en Reste à réaliser pour la Place des Commerces) et 2 000 € pour les dépôts et cautionnement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 27**

**Contre : 5 (Front De Gauche) – 3 (UMP-MODEM-UDI)**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

**15\_03\_07**

### **Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP) 2015 – Budget Ville.**

La procédure d'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier, non seulement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, la mise en œuvre des investissements.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'exercice 2015 vous sont présentés dans le tableau joint au présent rapport et reprennent :

- l'opération 17 relative aux travaux de voiries au sein du quartier Marcel CACHIN,
- l'opération 20 relative à la poursuite de la mise en place d'un réseau de vidéo protection
- l'opération 21 relative au Centre Municipal de Santé (achèvement des travaux et équipement du nouveau Centre).

Il est également à noter une nouvelle opération 22, relative à la Place des Commerces et plus particulièrement aux travaux d'aménagement de ses espaces publics.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 27**

**Contre : 5 (Front De Gauche) – 3 (UMP-MODEM-UDI)**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

**15\_03\_08**

### **Méthodes d'amortissement – Budget Ville.**

Les immobilisations acquises pour le service public de la ville doivent être amorties.

Conformément à l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- S'agissant des immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes 202 "Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme", 2031 "Frais d'études" (non suivis de réalisation), 2032 "Frais de recherche et de développement", 2033 "Frais d'insertion" (non suivis de réalisation), 204 "Subventions d'équipement versées", 205 "Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires";

- S'agissant des immobilisations corporelles, les biens figurant aux comptes 2156 "matériel et outillages d'incendie et de défense civile", 2157 "matériel et outillage de voirie", 2158 "autres installations, matériel et outillage techniques" et 218 "autres immobilisations corporelles".

Les durées d'amortissement sont fixées par biens ou par catégories de biens par l'assemblée. Il est également proposé au conseil municipal de maintenir le fait que les biens de faible valeur en dessous de 1 525,00 € TTC soient amortis sur 1 an.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le tableau d'amortissement annexé au présent rapport.

**Pour : 27**

**Contre : 5 (Front De Gauche) – 3 (UMP-MODEM-UDI)**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

## AMENAGEMENT

15\_03\_09

### Participation au coût de l'opération d'aménagement de la ZAC Jean Lemoine par apport en nature à SEQUANO AMENAGEMENT de la parcelle cadastrée AJ n°248.

Par convention de concession d'aménagement en date du 23 octobre 1998, la commune de Romainville a confié à la SIDEC aux droits de laquelle est venue Séquano Aménagement, la mission d'Aménageur de la ZAC Jean Lemoine dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2011. Par avenant n°1 en date du 18 mars 2006, la Ville de Romainville a étendu la convention de concession d'aménagement au périmètre englobant la couverture de l'Autoroute A3.

L'avenant n°4 a prorogé la durée de la convention de concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2017 et a modifié l'article 3.1 de ladite convention intitulé « financement des opérations », afin notamment d'autoriser la Collectivité à participer au coût de réalisation de l'opération par apport en nature de de la parcelle cadastrée section AJ n° 248 sis rue Voltaire.

La présente délibération a pour objet de décider de participer au coût de l'opération d'aménagement de la ZAC Jean Lemoine en apportant en nature, conformément à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la parcelle cadastrée section AJ n° 248 sis rue Voltaire, pour une surface cadastrale d'environ 131 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle a fait l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement approuvée par le Conseil Municipal du 29 février 2012.

Conformément à l'avis de France Domaine en date du 11 février 2015, cette participation est évaluée à la somme de 25.000,00 euros hors taxes sur la valeur ajoutée.

Cette acquisition par SEQUANO AMENAGEMENT vient compléter le tènement foncier constitué des parcelles cadastrées section AJ n° 246, 263, 264, 265, 266 et 267, anciennes propriétés de l'Etat et correspondant aux talus de l'autoroute A3, qui a été acquis par l'Aménageur le 15 décembre 2014 dans le cadre de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la participation de la ville au coût de l'opération d'aménagement de la ZAC Jean Lemoine par apport en nature à SEQUANO AMENAGEMENT de la parcelle cadastrée section AJ n°248.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 00**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

15\_03\_10

### Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) relative au projet de construction de logements au 87 rue du Dr Parat.

Le projet immobilier, développé par l'opérateur PROMOGIM dans le quartier des Bas Pays, au 87 rue Parat (parcelles cadastrées H293 et H294), porte sur la construction de deux bâtiments à usage de logements pour une surface de plancher de 5 543 m<sup>2</sup> soit 93 logements (4T1, 27T2,

52T3 et 10T4), sur une emprise foncière de 2 790 m<sup>2</sup>. La demande de permis de construire a été déposée le 8 janvier 2015 au service urbanisme de la Ville de Romainville et est en cours d'instruction.

La construction de ces logements va induire des besoins en termes d'équipements publics qu'ils soient de superstructures ou d'infrastructures autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15 du Code de l'Urbanisme. Ainsi, conformément aux articles L332-11-3 et 4 du Code de l'Urbanisme, il a été convenu de conclure entre la Ville de Romainville et l'opérateur PROMOGIM, une convention de projet urbain partenarial permettant la réalisation de ces équipements publics et prévoyant la participation financière de PROMOGIM représentant la fraction proportionnelle des besoins directement générés par le projet de construction par rapport à l'importance des équipements réalisés. Au sein du périmètre objet de la convention, les constructions et équipements sont exonérées de la part communale de la taxe d'aménagement.

Les ouvrages publics induits par cette opération correspondent à la création de nouvelles classes scolaires (maternelle et primaire), d'un jardin d'enfant, d'une maison de santé et à la requalification de la rue des Chantaloups du square Léonet.

Afin de valider les modalités de prise en charge d'une partie de ces ouvrages par PROMOGIM, il est donc proposé la signature d'une convention de PUP entre la société PROMOGIM réalisant l'opération immobilière et la Ville de Romainville compétente en matière de PLU.

La convention de Projet Urbain Partenarial annexée à la présente délibération précise notamment :

- le périmètre sur lequel s'applique la convention de PUP et ses signataires,
- la liste précise des travaux et équipements qui seront réalisés et leur délai de réalisation,
- le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et équipements (4 225 000 € HT) et la quote-part du coût mis à la charge de la société PROMOGIM (20%).
- le montant total de la participation financière à la charge de la société PROMOGIM soit 857 500 €.
- la durée d'exonération de la taxe d'aménagement fixée à 10 ans.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce projet.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 00**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

**15\_03\_11**

**Déclassement du domaine public communal de la portion de la parcelle cadastrée section AD n°101, sise 46 rue Jean Jaurès.**

La Ville de Romainville est propriétaire d'une parcelle bâtie cadastrée section AD n°101, sise 46 rue Jean Jaurès, d'une contenance cadastrale de 885 m<sup>2</sup>, correspondant d'une part à un ancien espace de loisirs (« espace Croizat ») pour 828m<sup>2</sup> et d'autre part à une portion de voirie pour 52m<sup>2</sup> (portion de trottoir située rue Jean Jaurès).

Cet ancien espace de loisirs étant désaffecté depuis plusieurs années, il est proposé, dans la perspective d'une cession pour une opération de logements et d'un établissement recevant du public en rez-de-chaussée, de le déclasser du domaine public.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 30**

**Contre : 00**

**Abstentions : 5 (Front De Gauche)**

**Ne participent pas au vote : 00**

**15\_03\_12**

### **Cession de la portion déclassée du bien cadastrée section AD n°101 sis 46 rue Jean Jaurès.**

La Ville de Romainville est propriétaire de la parcelle cadastrée AD n°101 sise 46 rue Jean Jaurès. Cette parcelle, d'une superficie cadastrale de 885m<sup>2</sup> est constituée d'un bien bâti déclassé et d'une portion de voirie communale.

Sur la portion de parcelle déclassée, qui abrite un ancien centre de loisirs inutilisé et désaffecté depuis plusieurs années, un programme comportant 21 logements pour une surface de plancher de 1308 m<sup>2</sup> ainsi qu'un établissement recevant du public pour une surface de 197,95 m<sup>2</sup> est actuellement prévu.

Aussi, il est proposé de valider la proposition de cession de la portion déclassée de la parcelle cadastrée section AD n°101 sise 46 rue Jean Jaurès, d'une superficie de 828m<sup>2</sup>, au prix de 1.000.000,00 € (UN MILLION D'EUROS), soit une charge foncière de 664€/m<sup>2</sup> de surface de plancher, au profit de la SCCV 46 Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 30**

**Contre : 00**

**Abstentions : 5 (Front De Gauche)**

**Ne participent pas au vote : 00**

**15\_03\_13**

### **Modification de la Charte Promoteurs Immobiliers garantissant l'information des habitants.**

La Ville de Romainville a mis en place en 2012 une Charte Promoteurs Immobiliers afin d'agir contre le risque de flambée des prix de l'immobilier, faciliter l'accès des Romainvillois à des logements accessibles, leur permettre d'accéder à un parcours résidentiel ascendant, ainsi que garantir la construction de logements de qualité via un certain nombre de prescriptions visant à rendre ces logements qualitatifs et durables.

Cette Charte a été approuvée par le Conseil Municipal le 29 février 2012 ; son plan de sectorisation a par suite été actualisé par délibération du 26 juin 2013.

Afin de favoriser la nécessaire information des habitants, il est proposé d'en modifier le document écrit, pour organiser et encadrer plus strictement les conditions préalables au dépôt d'un permis de construire par tout promoteur, via une obligation de présentation des projets à

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

la Ville pour validation en amont, couplée à une signature systématique de la Charte Promoteurs, ainsi qu'une obligation d'information préalable par le promoteur aux riverains.

De plus, il est proposé d'introduire une disposition relative à la participation par le promoteur au financement d'équipements publics, notamment scolaires, de petite enfance ou culturels.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 00**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

## **PETITE ENFANCE**

**15\_03\_14**

### **Convention partenariale pour l'accompagnement de la Maison d'Assistants Maternelles « La vie est belle » à Romainville.**

Afin de promouvoir la diversité des modes d'accueil de la petite enfance à Romainville, la Ville s'est engagée à soutenir les projets de création de maisons d'assistantes maternelles sur la commune.

La loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 portant sur la création des maisons d'assistantes maternelles prévoit la possibilité pour des professionnelles d'accueillir les enfants dans un local en dehors de leur domicile.

Le projet de l'association « La Vie est belle », porté par trois assistantes maternelles agréées de Romainville, prévoit l'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles Résidence Duclos, rue Jean Jaurès à Romainville, en 2015. Elles loueront un appartement de 77 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir 11 enfants.

L'accompagnement de ces professionnelles est le fruit d'une collaboration entre l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI), le service de PMI du Conseil Général, la CAF et la Ville.

La Ville a encouragé sa création par un soutien technique dans l'élaboration du projet et financier dans la rénovation des locaux.

La Ville souhaite poursuivre son accompagnement dans le cadre de leur exercice en Maison d'Assistants Maternelles :

- en se positionnant comme intermédiaire entre la MAM et un prestataire pour la livraison de repas en liaison froide, si les professionnelles en font la demande
- en incitant les assistantes maternelles de la MAM à participer aux différentes activités organisées par le RAM (ateliers d'éveil, réunions d'information et d'échange...), notamment aux actions d'accompagnement des pratiques professionnelles (groupes de parole, soirées-débats, accueil de sessions de formation...).
- en participant à un Comité de pilotage local afin d'assurer le soutien, le suivi et l'évaluation du projet et du fonctionnement de la MAM.

Afin de formaliser ce partenariat, il convient de signer une convention avec la CAF, le Conseil Général et l'association.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 00**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

## **CULTURE**

**15\_03\_15**

### **Avenant à la convention de résidence avec la Cie « Inextenso 93 ».**

Dans le cadre de sa politique culturelle et de l'accès du plus grand nombre à la culture, la ville accueille des spectacles dans ses différents équipements culturels. Afin d'aider les artistes à créer et répéter leur création, la ville a souhaité également accueillir des compagnies en résidence artistique ou en partenariat formalisé permettant d'améliorer la cohérence et la pérennisation des actions culturelles mises en œuvre et de fidéliser un public autour d'une programmation artistique régulière avec médiation associée.

Le dispositif de résidence constitue un outil de soutien direct aux artistes et/ou compagnies. Les résidences constituent en effet des modalités d'intervention efficaces pour soutenir, d'une part, le rayonnement du travail de création et de diffusion des artistes et des équipes artistiques indépendants, et, d'autre part, pour favoriser la présence durable d'artistes au sein de son territoire.

Elles contribuent à soutenir les créateurs et donc à enrichir l'offre culturelle sur le territoire, et à l'irriguer, en s'appuyant sur les équipements culturels, de propositions artistiques et d'actions culturelles originales.

Forte d'un réseau culturel de proximité très riche et foisonnant en termes de création contemporaine, le dispositif de résidence de la Ville s'est notamment formalisé autour d'un fort soutien aux compagnies émergentes du territoire.

La Ville a donc signé le 27 février 2013, une convention de résidence culturelle avec la compagnie romainvilloise Inextenso 93 pour les années 2013 et 2014.

Cette résidence a comporté 3 volets : création, diffusion, action culturelle et s'est articulée autour d'une forte aide à la création par un soutien financier permettant la production et la diffusion du spectacle *Tumultes* et par la diffusion de 3 cabarets saltimbanques par année. Elle a également mis en place des actions culturelles en lien avec la classe art au collège Courbet et les activités périscolaires.

Afin d'assurer la finalisation du projet de création du *Train Fantôme* et d'aider à la création d'un spectacle jeune public, il est proposé la continuité du soutien de la Ville à la compagnie Inextenso93. Le présent avenant à la convention a pour objectif de préciser les conditions de ce soutien pour l'année civile 2015 par :

- Un apport financier de 5 000 € HT (TVA à 5%) sur l'exercice 2015 pour la création du *Train Fantôme* qui aura lieu le samedi 7 novembre prochain.
- Un soutien par la mise en place d'actions culturelles concertées à hauteur d'un montant horaire de 60 € HT (TVA à 20%) pour les activités périscolaires
- Un apport en nature correspondant à la mise à disposition de locaux et matériel pour la création du spectacle jeune public
- Un apport en industrie correspondant à la mise à disposition de personnel technique et administratif

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 00**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

**15\_03\_16**

### **Avenant à la convention de partenariat culturel avec la Cie « Jetzt ».**

Dans le cadre de sa politique culturelle et de l'accès du plus grand nombre à la culture, la ville accueille des spectacles dans ses différents équipements culturels. Afin d'aider les artistes à créer et répéter leur création, la ville a souhaité également accueillir des compagnies en résidence artistique ou en partenariat formalisé permettant d'améliorer la cohérence et la pérennisation des actions culturelles mises en œuvre et de fidéliser un public autour d'une programmation artistique régulière avec médiation associée.

Le dispositif de résidence constitue un outil de soutien direct aux artistes et/ou compagnies. Les résidences constituent en effet des modalités d'intervention efficaces pour soutenir, d'une part, le rayonnement du travail de création et de diffusion des artistes et des équipes artistiques indépendants, et, d'autre part, pour favoriser la présence durable d'artistes au sein de son territoire.

Elles contribuent à soutenir les créateurs et donc à enrichir l'offre culturelle sur le territoire, et à l'irriguer, en s'appuyant sur les équipements culturels, de propositions artistiques et d'actions culturelles originales.

Forte d'un réseau culturel de proximité très riche et foisonnant en termes de création contemporaine, le dispositif de résidence de la Ville s'est notamment formalisé autour d'un fort soutien aux compagnies émergentes du territoire.

La Ville a donc signé le 27 février 2013, une convention de partenariat culturel avec la compagnie romainvilloise Jetzt pour les années 2013 et 2014.

S'articulant autour d'une aide à la création, cette convention a eu pour objectif de soutenir et d'aider à l'émergence de la compagnie autour des spectacles *Scapin Project* et *Le Quai*. Elle a permis une inscription de la compagnie dans les parcours culturels scolaires en lien avec le

Projet Éducatif Territorial par des ateliers multiples au sein des écoles élémentaires, des collèges et des espaces de proximité, mais aussi des partenariats construits avec la Mission Locale et le public jeune en insertion.

Afin d'assurer la finalisation de la création du *Quai*, il est proposé la continuité du soutien de la Ville à la compagnie Jetzt et le présent avenant à la convention a pour objectif de préciser les conditions de ce soutien pour l'année civile 2015 par :

- Un apport financier de 5 000 € TTC sur l'exercice 2015 pour la création du *Quai* qui aura lieu d'octobre à décembre 2015 par la représentation des 5 épisodes.
- Un soutien par la mise en place d'actions culturelles concertées à hauteur d'un montant horaire de 50 € TTC pour les activités périscolaires et les ateliers théâtraux menés dans les espaces de proximité.
- Un apport en nature correspondant à la mise à disposition de locaux et matériel.
- Un apport en industrie correspondant à la mise à disposition de personnel technique et administratif.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 00**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 00**

## ENFANCE – EDUCATION

15\_03\_17

### Le projet éducatif territorial – Avenant N°1.

Le 11 janvier dernier, en écho aux tragiques attentats survenus sur notre territoire, un sursaut assez impressionnant d'individus a montré que le pacte social, culturel, était toujours d'actualité.

Cette **marche républicaine**, grand mouvement de solidarité, a mis en exergue cette **volonté forte de reconstruire ensemble et de porter les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité qui forment notre pacte républicain.**

La ville de Romainville a affirmé, à travers la signature de son PEDT, son ambition de favoriser le bien-être et le bien-devenir de chaque enfant, chaque jeune, dans un souci de lutter contre les inégalités d'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à la connaissance. **Le PEDT réfère son action et son expression publique aux valeurs fondatrices de la république, du vivre ensemble, de la laïcité et de la solidarité.**

Dans ce cadre, **le développement du vouloir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux a été affirmé comme priorité éducative.** Les annonces gouvernementales du 22 janvier 2015 portant sur la grande mobilisation de l'école pour les

valeurs de la république, rappellent que « l'École est un révélateur des tensions qui traversent la société française et des inégalités qui la marque » mais aussi que « l'École est, et sera en première ligne, avec fermeté, discernement et pédagogie, pour répondre au défi républicain, parce que c'est son identité et sa mission profonde. École et République sont indissociables. Elles doivent le rester. » Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a alors introduit un volet « laïcité et citoyenneté » aux projets éducatifs territoriaux.

Appréhender la diversité de notre territoire comme une richesse, un atout, comprendre l'Histoire de ses habitants afin de pouvoir créer une histoire commune, mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de notre action, lutter contre les déterminismes sociaux, autant d'objectifs que se fixe le PEDT.

Le présent avenant à notre PEDT, propose une déclinaison locale à cette mesure gouvernementale. Il s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de notre projet éducatif.
- Axe 2 : renforcer la connaissance de notre histoire de l'école élémentaire au lycée.
- Axe 3 : promouvoir dès le plus jeune âge la pratique du dialogue et développer les actions d'éducation aux médias et à l'information.
- Axe 4 : soutenir les initiatives pour la promotion de la diversité.
- Axe 5 : renforcer les actions contre les déterminismes sociaux.

Des rencontres avec l'ensemble de la communauté éducative ont permis de dessiner des actions communes pour chacun de ces axes.

L'importance de la formation des différents acteurs, la nécessité de décliner un projet de la maternelle au lycée, sans oublier la nécessaire participation des familles, la volonté de proposer des actions tant sur le temps scolaire que périscolaire et extrascolaire, ont été mises en exergue.

La complémentarité des différents acteurs de la communauté éducative est un élément fondamental à la réussite de ce projet, c'est bien dans une **démarche partenariale cohérente et forte** que nous pourrions permettre à chaque jeune de s'épanouir et de devenir des citoyens avertis.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le projet et à donner l'autorisation au Maire de signer le premier avenant à la convention PEDT.

**Pour : 32**

**Contre : 00**

**Abstentions : 3 (UMP-MODEM-UDI)**

**Ne participent pas au vote : 00**

**15\_03\_18**

**Contrat enfance-jeunesse 2014-2017.**

Ce document contractuel pour la période 2014-2017 est marqué par des constantes et des évolutions.

## 1) Les constantes

La réaffirmation de ces grands objectifs tels que favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil dans une dimension territoriale équilibrée ; des réponses adaptées à la diversité de la demande sociale des familles et de leurs enfants; la volonté d'une implication des publics destinataires dans la mise en œuvre même des projets et un souci d'en mesurer les impacts ; enfin une politique tarifaire permettant aux familles aux revenus modeste (voire très modestes) ainsi qu'à leurs enfants, un réel accès aux prestations proposées.

*Rappelons que la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, basée sur 60% du revenu médian francilien, concerne à Romainville près de 50% de la population totale de la commune.*

## 2) Des évolutions

La première -notamment en regard du contexte général très contraint dans lequel se meuvent les collectivités territoriales- est sans doute l'aptitude qu'a eu le Service Public Local à développer des partenariats lui permettant de conjuguer la volonté de prendre toujours mieux en compte la demande sociale avec une plus grande maîtrise des coûts que cela induit.

La deuxième réside en la complémentarité recherchée entre ce dispositif contractuel et les autres que cela soit à travers la convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF également ou à travers le Plan Éducatif De Territoire (PEDT) ainsi qu'en adaptant les actions proposées au nouveau cadre institutionnel local à travers la mise en place de nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

## POLITIQUE DE LA VILLE

15\_03\_19

### Approbation du contrat de ville communautaire 2015-2020.

#### Cadre et contexte :

La Politique de la La Ville est devenue une compétence dévolue aux EPCI. A ce titre, c'est donc au niveau communautaire que s'est faite lors du conseil communautaire de février 2015, l'approbation dudit contrat. En même temps, quatre quartiers de la commune, représentant près de 50% de la population romainvilloise, font partie intégrante de la nouvelle géographie prioritaire nationale, resserrée autour de 1300 périmètres. De même il convient de noter que Gagarine fait partie des 200 quartiers retenus dans le nouveau programme national de la rénovation urbaine.

Il est donc important que notre collectivité marque son total engagement dans cette nouvelle contractualisation.

Elle doit aussi marquer, en terme d'attribution de crédits spécifiques - sur la base de l'engagement pris par Monsieur le Préfet délégué pour l'Égalité des Chances, lors du Comité de Pilotage du 8 janvier dernier- le début du rattrapage pour les territoires de la Politique de la Ville de la Seine-Saint-Denis.

### **Une double ambition**

1) - Il s'agit de nous inscrire pleinement dans les objectifs généraux du contrat de ville communautaire. Sa visée, son ambition sont que les politiques et projets de développement concourent plus encore à la réduction des inégalités sociales et territoriales et qu'à ce titre elles intègrent plus systématiquement dans leurs finalités mêmes les problématiques, les ressources et compétences des habitants confrontés à de multiples difficultés. C'est tout l'intérêt novateur -qui est aussi un enjeu- de ce que stipule l'article 1 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, à savoir : mobiliser et adapter, en premier lieu, les actions relevant du droit commun des politiques publiques.

2) - La prise en compte de cet objectif a conduit notre collectivité à s'engager pleinement dès septembre 2013 dans le processus même d'élaboration. La mise en place d'une équipe-projet transversale, l'organisation d'ateliers de travail avec les équipes des espaces de proximité et les services du CCAS, ainsi que des premiers temps d'échange avec les Élus ont permis de dégager des axes et des groupes de travail appelés à être pleinement acteurs de la gouvernance du contrat de ville communautaire sur notre territoire.

Un séminaire prochain, avec la participation de la Direction Générale des Services permettra, à travers les réflexions, les propositions opérationnelles qui en sortiront, de préciser, améliorer, conforter ce travail. Bien évidemment, les instances décisionnelles de la Ville en seront saisies pour avis.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 30**

**Contre : 00**

**Abstentions : 05 (Front De Gauche)**

**Ne participent pas au vote : 00**

## **RESSOURCES HUMAINES**

**15\_03\_20**

### **Mise à jour du tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs de la Ville doit faire l'objet de modifications compte tenu de l'intervention d'évolutions dans l'organisation des services municipaux, d'avancements de grade et de promotions internes.

Il s'avère donc nécessaire de faire correspondre les emplois budgétaires aux emplois réellement pourvus. En effet, les effectifs budgétaires (inscrits dans les budgets et comptes administratifs)

doivent correspondre aux emplois créés par le Conseil municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 00**

**Abstentions : 00**

**Ne participent pas au vote : 0**

**La séance est levée à 22h40**

  
**Corinne VALLS**  
Maire,  
Vice-Présidente du Conseil Général  
de la Seine Saint Denis.

**Compte rendu affiché le : 02 Avril 2015**

### **INTERVENTIONS :**

- Compte administratif 2014 - M. Patrice CALSAT, Maire-adjoint aux sports et aux finances.
- Vote du Budget Primitif 2015 – Mme Corinne VALLS, Maire.
- Vote du Budget Primitif 2015 - M. Patrice CALSAT, Maire-adjoint aux sports et aux finances.
- Vote du Budget Primitif 2015 – M. Jacques CHAMPION, Maire-adjoint à l'aménagement, au patrimoine et aux mobilités.
- Vote du Budget Primitif 2015 – M. Florian FAVIER-WAGENAAR, Conseiller Municipal.
- Vote du Budget Primitif 2015 – M. Jean-Claude MAMET, Conseiller Municipal.
- Convention partenariale MAM – Mme Marie-Michelle PHOJO, Maire-adjointe à la petite enfance.
- Avenant N°1 PEDT : M. Olivier CATAYEE, Conseiller Municipal Délégué à l'enfance et à l'éducation.
- Approbation du contrat de ville communautaire : Mme Corinne VALLS, Maire.
- Approbation du contrat de ville communautaire : Mme Brigitte MORANNE, Conseillère Municipale.
- Approbation du contrat de ville communautaire : M. Florian FAVIER-WAGENAAR, Conseiller Municipal.
- Intervention sur les résultats des élections départementales : M. Florian FAVIER-WAGENAAR, Conseiller Municipal.

INTERVENTION DE PATRICE CALSAT  
COMPTE ADMINISTRATIF— CONSEIL MUNICIPAL

---

Mes chers collègues,

Le compte administratif est le résultat de l'exécution du budget primitif voté en mars 2014 comprenant les décisions modificatives.

Il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes exécutées au cours de l'année et il est conforme au Compte de Gestion tenu par le Trésorier municipal, que nous venons d'adopter.

Le montant total des recettes a atteint 57 711 924,19 € dont 11 308 502,88 € en section d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses elles ont atteint un montant total de 55 379 837,40 € dont 13 188 529,01 € en section d'investissement.

Au-delà de ces chiffres, ce sont des investissements qui ont été engagés par la municipalité afin d'améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Je pense notamment à :

- la poursuite des travaux de voirie au sein du quartier Marcel CACHIN pour 966 000 €,
- les participations à Romainville Habitat pour 660 436 € pour notamment le Plan stratégique de patrimoine de Romainville Habitat.
- La réfection du square Léonet pour 125 000 €,
- La poursuite des travaux du futur Centre Municipal de Santé et du CMPP pour environ 3 000 000 € dont l'ouverture au public est prévue le 7 avril prochain et l'inauguration le 11 avril.
- L'entretien lourd du patrimoine bâti pour environ 1 175 000 € dont 753 917 € pour les écoles,
- L'aménagement de la salle de spectacle de l'espace Jacques Brel pour 28 150 €,
- L'aménagement de la cour Aubin (165 000 €) et la fin des travaux sur la rue Alexandre Dumas (150 000 € en 2014 sur un budget total de 1 535 000 €),

La ville continue donc d'investir pour l'amélioration du cadre de vie de tous les romainvillois, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'habitat, de la culture ou de la jeunesse qu'il s'agisse de leurs loisirs ou de leur scolarité.

A notre petite échelle, dans le cadre de nos compétences, nous tentons, toujours par les politiques publiques que nous mettons en œuvre, d'accompagner chaque Romainvillois à trouver sa place et toute sa place dans la société.

Nous tenons nos engagements en matière d'investissement sur le renouvellement urbain, les voiries, les équipements et les politiques publiques qui font et feront de notre commune : une ville à vivre et une ville solidaire.

Au delà des seuls investissements que j'ai énoncé, la ville a beaucoup évolué au cours de ces dernières années, en terme d'équipements publics, d'habitat diversifié, de cadre de vie, mais aussi en terme de nouveaux services, disponible pour la population.

Pour revenir au compte administratif, le résultat de l'exercice fait donc apparaître un déficit en section d'investissement d' 1 880 026,13 € et un excédent en section de fonctionnement de 5 388 349,37 €.

---

Pour obtenir le résultat de clôture au 31/12/2014, il convient d'ajouter les soldes reportés de l'exercice précédent, soit :

- Solde de fonctionnement 2013 : + 4 220 980,07 €
- Solde d'investissement 2013 : - 5 397 216,52 €

Le résultat net est donc de :

+ 9 609 329,44 € (fonctionnement : + 4 220 980,07 € + 5 388 349,37 €)

- 7 277 242,65 € (investissement : - 5 397 216,52 € - 1 880 026,13 €)

= + 2 332 086,79 € en résultat de clôture global.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, ces résultats feront l'objet d'une reprise au budget primitif 2015.

Je vous remercie de votre attention.

---

INTERVENTION DE CORINNE VALLS, MAIRE  
BUDGET PRIMITIF – CONSEIL MUNICIPAL

---

Mes chers collègues,

Vous le savez c'est toujours un moment important que ce conseil consacré à l'examen et l'adoption du budget. Moment important pour les Romainvilloises et Romainvillois puisqu'il s'agit de fixer les deniers publics consacrés à tous les secteurs de la vie quotidienne tant en fonctionnement qu'en investissement. Moment important pour le Maire, pour l'ensemble de l'équipe municipale qui a préparé ce budget à partir des choix politiques validés par la population à l'occasion de l'élection municipale.

Moment important pour les élus d'opposition qui vont avoir, je n'en doute pas, l'occasion de faire valoir leurs différences voire leurs divergences.

Moment important donc mais somme toute classique si ce n'était le contexte dans lequel s'inscrit cette soirée.

Nous sommes entre les deux tours de l'élection départementale.

L'abstention, ce 22 mars, a été un peu moins forte qu'annoncée mais demeure récurrente et préoccupante.

Le FN, ce 22 mars, totalise un pourcentage en deçà de celui claironné par les sondages. Mais il continue sa progression dans notre pays comme dans notre canton, notre ville.

La gauche rassemblée dans notre département ne s'est pas effondrée, contrairement, là encore aux prédictions, et de nombreux ballotages sont favorables pour peu que la discipline républicaine l'emporte.

Et c'est là où je voulais en venir ce soir. Je ne peux, aujourd'hui, présider cette assemblée comme j'ai pu, le faire jusqu'à présent.

Je ne peux passer sous silence, les prises de position de certains autour de la table.

Comment peut-on, défilé le 11 janvier, voire pour certain représentant symbolique, jouer des coudes pour se trouver au 1<sup>er</sup> rang ?

Comment peut-on soit disant, dénoncer les extrémismes, et refuser d'appliquer le désistement républicain ?

La haine, l'antisémitisme, l'islamophobie, l'homophobie, le racisme, le fascisme, pour moi n'ont pas droit de cité dans notre pays.

Lorsqu'il a fallu en 2002 apporter nos suffrages à Jacques Chirac contre le Pen, nous l'avons fait. Lorsque dans cette ville, Robert Clément s'est trouvé face à un candidat FN, Marcel Trasi, tête de liste du RPR a appelé à voter pour Robert Clément.

C'est ainsi que l'on est fidèle aux valeurs de la République : Liberté, égalité, fraternité.

Elles sont le ciment de notre société, et nous avons dramatiquement mesuré tout récemment la fragilité de cette dernière.

Alors pour ma part, je réfute le droit à qui que ce soit de m'injurier, d'injurier les gens de gauche et de la gauche socialiste notamment, les Républicains, en brandissant le « ni-ni ». Cette droite-là, est indigne et si son ténor Sarkozy fait semblant de découvrir, pour mieux soi-disant le fustiger, le programme affligeant de la famille le Pen, en réalité, les faits le démontrent, il les préfère, et de loin à la gauche.

---

Si dimanche prochain, à l'issue, de triangulaires, des candidats FN sont élus, vous en porterez toute la responsabilité, Messieurs et Madame les élus de droite.

Alors de grâce, ce soir, épargnez nous votre discours démagogique, aux accents sociaux, ce soir, je vous le dis d'emblée, je ne le supporterai pas.

Et mieux, vous voterez, je l'espère grandement, contre ce budget parce qu'aucune des actions et interventions qu'il compte ne peut correspondre aux choix de gestion que vous appelez de vos vœux.

Des choix, nous l'avons vécu lors du dernier conseil, qui font que vous n'accordez pas de garantie d'emprunt à l'OPHLM pour réparer les ascenseurs et réhabiliter les logements sociaux sur notre ville.

Cela en dit long sur vos options politiques mais ça rime bien avec ce non désistement républicain !

Alors ce soir, ayez le courage de vos actes, montrez votre vrai visage.

Chacun le sait, même si certains ne veulent pas toujours le reconnaître, la majorité municipale a eu, en permanence, comme fil rouge, la volonté de protéger les Romainvilloises et Romainvillois, de préparer avec et pour eux l'avenir et pour ce faire d'innover à chaque fois que nécessaire et possible.

C'est , ce jour encore, tout le sens du budget que nous présentons, avec la constante depuis 7 ans, du maintien des taux des taxes fiscales, et le souci d'une bonne gestion « en bon père de famille » comme l'on dit communément.

Ce qui signifie que nous empruntons avec parcimonie, l'œil rivé sur le ratio de désendettement, encore cette année dans le vert.

Nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement tout en renouvelant, modernisant, développant le service public local. Un service local donnant, cette année encore, la priorité à nos plus jeunes concitoyens tant d'un point de vue de l'éducation, de l'accès à la culture que des conditions d'accueil avec les travaux lourds dans les écoles, la création de nouvelles structures pour les plus petits, ou l'agrandissement d'établissements scolaires.

Une priorité qui ne déshabille pas les autres habitants de notre ville, puisque la philo, les compagnies en résidence, la fabrique des savoirs, les loisirs, s'adresse à tous.

Puisque l'amélioration de l'accueil dans les équipements sportifs, au centre de santé, (l'inauguration du nouveau centre aura lieu le mois prochain) ou au conservatoire, vise tous les romainvillois.

Puisque ce budget s'attache à améliorer l'environnement, à s'inscrire pleinement dans la transition énergétique en intervenant notamment sur les bâtiments communaux peu ou mal isolés.

Ce budget n'omet pas les questions relatives à la sécurité, car au-delà des interventions éducatives et de rénovation urbaine (terminaison de Cachin et démarrage de Gagarine), les dépenses liées à cette question au travers des effectifs et des moyens matériels alloués à la police municipale, ou encore de la pose d'une deuxième tranche de caméras, y sont inscrites.

En conclusion, cette année encore, le budget met en exergue toutes les valeurs portées par la majorité municipale, des valeurs qui nous ont valu pour la septième fois un succès électoral et nous conforte dans nos engagements vis-à-vis de la population Romainvilloise.

---

INTERVENTION DE PATRICE CALSAT  
BUDGET PRIMITIF – CONSEIL MUNICIPAL

---

Madame le Maire,  
Mes chers collègues,

Le premier budget primitif de cette mandature traduit les priorités que nous avons fixées pour le mandat : Renforcer la proximité du service public, et rendre plus attractif et agréable le cadre de vie des Romainvillois et tout cela sans augmenter les taux de fiscalité.

L'équilibre global de ce budget de 74 450 920,58 €, a été réalisé grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et cela sans diminution du service public, ni des subventions aux associations qui forment le lien social au sein de la commune.

Oui le service public qui nous est cher, nous le défendons sans relâche. Contrairement à d'autres qui souffrent d'une amnésie totale quant à leurs responsabilités dans l'endettement du pays et qui continuent de multiplier leurs propositions démagogiques, passant d'ailleurs sous silence leur demande nationale de 150 milliards d'économie supplémentaires, le vote de leurs sénateurs contre la création de postes d'enseignants ou encore leur proposition de passer aux 39 heures payées 35. Parce que sous le vocable de politique de responsabilité qu'ils prouvent, il s'agit d'une véritable politique d'austérité que nous refusons et que nous combattons.

Où à d'autres encore qui nous rabachent sans cesse la lutte contre l'austérité en prenant l'exemple de Syriza mais sans propositions concrètes et encore moins réalistes. D'ailleurs lors du DOB, Madame le Maire vous avez proposé de venir présenter un budget alternatif. Je doute que vous ayez la moindre proposition chiffrée - je dis bien chiffrée car des propositions farfelues sont faciles à promettre - à nous soumettre ce soir. Mais cela n'est pas une grande surprise.

A Romainville, la municipalité mène une politique en faveur du service public pour tous les romainvillois. Les résultats du premier tour des élections départementales n'ont fait que conforter notre politique en plaçant très largement en tête le binôme de Corinne Valls et Daniel Guiraud. Loin d'un triomphalisme qui serait malvenu au vu de l'abstention et du score malheureusement haut du FN, nous ne pouvons que constater que les romainvilloises et les romainvillois ont confirmé leur vote des élections municipales de 2014.

Comme je l'ai indiqué, la municipalité a pour objectif majeur de garantir un service public local de qualité et cette année encore nous développons notre offre en matière de services publics. En créant un véritable service public du savoir et de la connaissance ; à savoir la Maison de la Philo qui sera inaugurée au sein de la Médiathèque Romain ROLLAND le 16 mai prochain, la municipalité participe ainsi au développement des conditions nécessaires au « mieux vivre ensemble ». Cette Maison de la Philo renforce toutes les actions que la municipalité mène depuis de nombreuses années sur notre commune et qui ont été récompensées par le label ville-philosophe, seule ville de France à l'avoir !

La municipalité a également conscience de la nécessité de développer des actions favorisant l'ouverture d'esprit, l'art du dialogue, l'esprit critique et la pratique du débat, mais aussi le plaisir de la pensée. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013 a été une évidence pour nous et aujourd'hui nous pouvons en être fiers, même si nombre d'élus de l'opposition nous ont critiqué. Aujourd'hui nous sommes fiers d'avoir mené à bien, dans la concertation, cette grande réforme pour nos enfants. Les

---

nouveaux rythmes scolaires ont été pérennisés et même renforcés par la mise en place de parcours culturels dans le cadre des activités périscolaires au sein des écoles primaires.

C'est dans cette optique que nous avons mis en place notre PEDT afin de favoriser le bien-être et le bien-être de chaque enfant, dans un souci de lutter contre les inégalités d'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à la connaissance. Suite aux tragiques événements de début d'année, nous allons adopter, au cours, de ce conseil, un premier avenant pour y insérer un volet « laïcité et citoyenneté ».

Notre municipalité agit pour le domaine culturel, ce qui n'est malheureusement plus le cas dans certaines villes que la droite a gagné lors des dernières élections municipales. Allez demander aux habitants du Blanc Mesnil ou de Saint Ouen le devenir de la politique culturelle et même associative dans leur ville : il n'y en a plus. Nous, nous avons fait le choix inverse en signant la résidence d'implantation de la compagnie JAKARTA dans le cadre de notre convention de coopération culturelle et patrimoniale avec le Conseil général. Mais également en promouvant des compagnies locales avec la résidence de la compagnie « Inextenso 93 » et le partenariat culturel avec la compagnie « Jetzt » dont nous allons voter des avenants ce soir.

Les nouvelles actions mises en œuvre ces dernières années doivent se poursuivre notamment pour la petite enfance avec l'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) et le développement du partenariat avec les crèches nouvellement installées sur la ville, le nombre de places d'accueil pour la petite enfance sera donc en augmentation sur le territoire (7 à Biocrèche et 6 aux Chantaloups).

Le Forum « à vos marques, prêts, rentrez », qui a permis aux Romainvillois, de tout âge, d'organiser au mieux leur temps libre ainsi que le renfort de nos dispositifs de réussite éducative avec la création d'un nouveau club coup de pouce a contribué à la réussite éducative de chaque élève. Ces actions seront bien entendu renouvelées en 2015 et renforcées.

Au total, la section de fonctionnement représentera donc 43 827 522,49 € en dépenses comme en recettes. Vous nous critiquez sur le fait que nous économisons sur le budget de fonctionnement, mais vous le voyez nous continuons à œuvrer pour le quotidien de nos concitoyens tout en maîtrisant les coûts.

Car en présentant un budget d'investissement de 30 623 398,09 € en hausse d'environ 12 millions d'euros par rapport au précédent, nous faisons un choix déterminé et volontariste pour préparer la ville de demain, améliorer le quotidien des romainvillois tout en préservant l'économie locale et l'emploi. Je vous rappelle par ailleurs que 70 % de l'investissement public est assuré par les collectivités locales, il est donc primordial pour l'économie que ces collectivités poursuivent leurs efforts d'investissement.

Le budget d'investissement 2015 permettra d'achever la construction et d'équiper le nouveau Centre Municipal de Santé pour un montant de près de 3 000 000 €, de terminer les travaux de voirie au sein du quartier Marcel CACHIN pour environ 600 000 €.

Ce budget permettra également de financer les travaux de restructuration du Conservatoire à Rayonnement Départemental pour 880 000 € en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, ainsi que l'acquisition et les travaux d'aménagement de la future Place des Commerces pour 8 100 000 € en 2015.

Nous avons également prévu un peu plus d'un million d'euros de travaux d'entretien lourd sur le patrimoine dont près de 650 000 € dans les écoles. En plus de ces travaux d'entretien, deux écoles font l'objet de travaux d'extension, il s'agit de l'école élémentaire CACHIN et de l'école maternelle CHARCOT pour environ 850 000 € cette année.

Le logement et le sport ne sont pas en reste puisque 300 000 € de subventions seront allouées à Romainville Habitat pour des travaux de rénovation de son parc immobilier dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine et un peu plus de 200 000 € sont prévus pour lancer le travail de préfiguration de ce que sera le stade BALDIT dans les deux années à venir. Mais j'oubliais que pour certains élus le confort

---

des locataires du parc social n'est pas leur priorité. Souvenons nous que des élus, ici présents, ont refusé de voter des garanties d'emprunt pour Romainville Habitat afin d'effectuer des travaux sur les ascenseurs et le bâti dans le patrimoine social!

Vous le voyez, Romainville et notre municipalité peuvent donc être fières de proposer un budget d'engagement, un budget volontariste qui investit pour l'avenir tout en maintenant un service public local de qualité. Et cela malgré la baisse des dotations de l'État, nécessaire au redressement des comptes publics et en n'augmentant pas cette année encore le taux de l'impôt local.

Notre ambition pour Romainville reste intacte, et ce budget en est la preuve. Le résultat de dimanche dernier nous conforte dans cette vision.

Le projet de budget primitif 2015 est donc conforme aux orientations budgétaires présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 25 février dernier.

Il s'équilibre en mouvements budgétaires à 74 450 920,58 € se décomposant comme suit:

- Section de fonctionnement : 43 827 522,49 €
- Section d'investissement : 30 623 398,09 €

Il reprend bien sûr l'affectation de résultat du Compte administratif et les restes à réaliser 2014.

Je vous remercie de votre attention.

---

Intervention de Jacques Champion  
Conseil Municipal du 25 mars 2015

Madame le Maire,  
Chers collègues,

Tout d'abord je n'avais pas prévu d'intervenir or champ du budget, mais deux choses m'y obligent :

Le représentant de la droite, nous dit qu'il progresse sur la ville, mais que ce n'est pas démocratique qu'il y ait 1 candidat au 2ème tour.

Je veux simplement dire que si son parti n'est pas présent au deuxième tour, c'est qu'il ne représente que peu de Romainvillois !

La deuxième intervention porte sur les propos du représentant du Front de Gauche qui nous à asséné une liste à la Prévert, de dénigrement des choix politique du Maire, des élus, c'est sur il en à le droit, mais naïf que je suis, j'avais imaginé, compte tenu de l'accord électoral, un discours plus courtois, plus respectueux. Mais puisqu'il en est ainsi, je veux dire à Monsieur MAMET que si la ville à investit autant entre 2006 et 2014, c'est qu'elle était exsangue d'investissement et d'entretien du Patrimoine communal et notamment des HLM.

Il à fallu voter un plan stratégique de patrimoine de 16 millions d'euros, rien que pour maintenir le patrimoine en état.

Les rues et des trottoirs qui n'en étaient plus, un patrimoine non entretenu, une mairie dont les étages n'étaient même pas accessibles aux personnes handicapées.

Le représentant du Front de Gauche rajoutant qu'il n'y avait pas eu d'équipement nouveau depuis le début de nos mandatures.

Sans doute Monsieur MAMET qui n'était pas là en 2001 et qui me semble-t-il n'habite plus dans la ville aujourd'hui, ne peut pas avoir une vision de ce qu'était la ville en 2001.

Il nous dit qu'il faut rééquilibrer le budget de fonctionnement au détriment de l'investissement.

Faut-il revenir à l'époque ou il existait un employé communal pour 23 habitants ?

Je vais donc, sans être exhaustif vous faire une liste, mais pas à la Prévert, sous les 2 mandatures ont été réalisé, une médiathèque, une maison de ressources pour les retraités, 3 écoles, une maison de l'enfance, un gymnase, un CMS et une école de musique qui vont être livrés dans l'année !

Les réhabilitations du patrimoine et des cités HLM et aujourd'hui, un EPHAD et une maison médicale sont en cours de construction.

Mais sans doute, Mme le Maire les avez vous fait réaliser ailleurs que sur la commune probablement aux Lilas ?

Et pour revenir au sujet de l'ordre du jour, le groupe MGC s'associe à ce premier budget de la mandature qui est conforme à ce que nous attendons puisqu'il renforce la cohésion sociale.

L'accent est mis sur le parcours culturel et sur l'éducation, dans le cadre des activités périscolaires, avec la création de la maison de la philosophie, avec la création d'un nouveau club coup de pouce qui accompagne les MAM. On est donc loin de la diminution des services publics.

Je veux aussi souligner que le budget n'oublie pas le renouvellement urbain, les voiries, les équipements publics, malgré des finances serrées tout ce qui concourt au développement des politiques publiques et qui font que notre commune une ville à vivre et une ville solidaire, les résultats du 1er tour des élections départementales ont confirmé ce dynamisme politique.

Enfin, ce budget n'est pas en reste sur le logement et l'amélioration de l'habitat puisque des subventions sont allouées à Romainville-Habitat HLM et aux propriétés dégradées avec l'OPAH.

Notre politique, notre volonté politique est celle de participer à l'amélioration du quotidien des locataires du parc social car nous estimons que des efforts sont à continuer pour ne pas retomber dans les travers que nous avons trouvés : les locataires en 2001, dans l'indignité.

Voilà c'est simple ! Tout le reste n'est que de la prose !

Le maire rajoutera à cette liste le lieu des nouvelles écoles.

- Véronique et Florestan au Bas Pays
- École Peri-Pvc au centre
- École maternelle Charcot
- Le site des Arbalétriers aux Ormes
- La résidence étudiante au Bas pays
- La réhabilitation de la piscine au Grands Champs

---

**Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR**  
**Président du groupe UMP-UDI-MoDem**

---

**Objet : Vote du budget primitif 2015**

**Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,**

Puisque l'avis de l'opposition vous importe peu et est continuellement caricaturé, je vais me contenter de faire un parallèle entre la situation budgétaire nationale et notre budget.

La cour des comptes vient de publier son rapport sur l'état des finances publiques du pays. Dans son langage diplomatique habituel, elle constate un « décalage entre les engagements pris, les objectifs affichés, les moyens qui leur sont consacrés et les résultats obtenus ». En clair, les mensonges de la campagne de François Hollande se sont transformés en dette supplémentaire (200 milliards d'€ accumulée depuis son élection) et en impôts pour tous.

Oui il faut parler de mensonge car la réalité c'est que le déficit public n'avait cessé de baisser entre 2009 et 2011 passant ainsi de 7,2% du PIB à 5,1%, ceci grâce aux réformes structurelles engagées par Nicolas Sarkozy. François Hollande a stoppé net ces efforts, a engagé et ouvert les vannes de la dépense publique en la finançant par une overdose d'impôts supplémentaires. Résultat, la croissance est à l'arrêt et le déficit public est reparti à la hausse.

Oui, la réalité finit toujours par balayer les engagements mensongers.

Jamais un président de la République n'a autant taxé les Français et a concentré ses hausses sur les classes moyennes et sur le travail. 55 impôts ont été augmentés ou créés... un record !! Famille, emplois à domicile, salariés faisant des heures supplémentaires, retraités, personnes n'y a échappé.

Nous avons donc d'un côté une dette publique qui explose et de l'autre un véritable massacre fiscal.

Aujourd'hui madame le Maire, vous nous proposez un budget essentiellement basé sur une politique de surinvestissement (par exemple 8 M€ pour la place des commerces) alimentée principalement par de l'emprunt ce qui ne peut en aucun cas améliorer l'encours de notre dette.

Quand on regarde cet encours au niveau de la population qui est de 1701,11 € on ne peut que constater qu'il est supérieur de 60% aux autres villes de la même strate. Si on pousse encore plus loin la comparaison, on ne peut que s'inquiéter

que cet encours de la dette en comparaison aux recettes réelles de fonctionnement représentent une différence de 53% avec les villes de même importance.

Votre budget se contente de maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement. Il n'est pas à la hauteur des enjeux.

Nous vous appelons, Madame le Maire, à une politique de responsabilité qui s'attache à faire baisser les dépenses de fonctionnement en garantissant les services publics à nos concitoyens par une politique d'efficacité et à désendetter la ville.

**Déclaration de Jean-Claude Mamet pour les élus Front de gauche sur le budget primitif 2015, et le contexte politique dans lequel ce débat a lieu.**

**Sur le contexte politique entre les deux tours des élections départementales 2015 :** Madame le Maire a choisi d'expliquer son choix budgétaire dans ce contexte national. Nous estimons qu'en effet, la France vit une situation très grave. Et nous pouvons craindre que cette situation grave se transforme dans quelques mois ou années en heures sombres pour le pays.

Pourtant, il y a des signes d'espoir. Il y a eu la grande marche du 11 janvier, qui a réaffirmé un socle républicain et des valeurs de solidarité. Il y a la victoire de Syriza en Grèce contre le libéralisme anti-social européen. Il y a les résultats nationaux du Front de gauche, en progrès sur 2011 ( 9, 4%), et encore plus encourageants lorsque le Front de gauche et des écologistes de Europe-Ecologie Les Verts se sont alliés (plus de 13%). Et il y a d'autres signes encore, dans les profondeurs de la société.

Mais pourtant, l'abstention est massive, alarmante, elle indique que notre peuple fait sécession de la politique. Et il y a l'incrustation encore plus alarmante du Front national. Mais pourquoi tout cela ?

Il y a certes le « ni-ni » irresponsable de l'UMP et de son chef N. Sarkozy. Mais l'affaire vient de plus loin. Elle vient du quinquennat de Sarkozy, lorsque celui-ci a prétendu assécher les voix vers le Front national en reprenant lui-même le discours et les thèmes du Front national (débat sur l'identité nationale, discours de Grenoble). On a vu le résultat ! En fait, Sarkozy a préparé le terrain idéologique pour le déploiement du Front national. Avec le ni-ni, il continue.

Mais il y a aussi le dégoût populaire sur les promesses non tenues de 2012. Il y a dans cette assemblée des personnes qui se réclament de la gauche, qui sont de gauche. Mais combien pensent sincèrement que la politique menée depuis 2012 est une politique de gauche ? Certains ici adhèrent totalement à ces choix. Mais je sais que d'autres se posent des questions, pour le moins ! J'en connais, nous en connaissons, ici ou ailleurs. Beaucoup estiment que la politique menée va à l'inverse de celle annoncée en 2012.

Il ne faut donc pas s'étonner que tous les repères volent en éclat, et que dans les cages d'escalier, les personnes nous disent pendant cette campagne : « La gauche ? la droite ? Tous les mêmes ! » Et ajoutent : « Je ne voterai pas ».

Oui il y un écoeurement très fort. Et celui-ci produit la situation que nous connaissons. Mais pour autant, jamais nous ne permettrons à la droite et à l'extrême-droite de profiter de cette situation pour gagner des places et prendre des départements.

Et pour l'avenir, nous espérons qu'un sursaut populaire de gauche se produira dans le pays, permettant de rassembler Front de gauche, écologistes et socialistes qui veulent rester à gauche, ainsi qu'une majorité de citoyennes et citoyens. Nous agissons pour cela.

**Venons-en donc au projet de budget pour 2015.**

Monsieur le maire-adjoint Patrice Calsat explique que le nouveau budget se fait « *dans la continuité des budgets précédents* ». De notre côté, nos commentaires se font également pour l'essentiel dans la continuité critique d'une gestion dont nous n'approuvons pas les grandes orientations.

Notre ville s'est engagée sur le long terme dans une politique de financement des investissements, parfois très lourds, sur la base d'une part d'une vente du patrimoine de la ville (par exemple ces centres de vacances) et d'autre part d'un important prélèvement sur les budgets de fonctionnement, donc sur les services aux habitants.

C'est ainsi que les ventes de patrimoine totalisent près de 35 millions d'euros de 2006 à 2014. Et que l'excédent de fonctionnement constaté lors des comptes administratifs n'est pas utilisé pour améliorer d'abord et prioritairement les services rendus, mais pour alimenter les investissements. Là aussi pour un total de 50 millions de 2006 à 2015.

De même, depuis 2006, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement a représenté la somme de plus de 67 millions d'euros. Au total, 117 millions ont été pris durant cette période à la section fonctionnement (dont 35 millions de patrimoine) et ont permis de financer en partie les 169 millions (environ) de dépenses d'équipements, soit 67 % de ces dépenses. Tout ceci n'empêche pas la ville de recourir à l'emprunt (7 millions pour la place du Marché) et l'endettement, même si on nous explique que l'en-cours de la dette n'est absolument pas alarmant.

Si nous attirons l'attention sur ce type de gestion, c'est parce que Romainville est une ville pauvre, qui bénéficie donc de redistributions verticales et horizontales plutôt conséquentes. La Dotation de solidarité urbaine (DSU) passe de 590 000 euros en 2006 à 1, 545 millions en 2014, et estimée pour la même somme en 2015 (comme il est indiqué dans votre rapport), soit une augmentation de près de 161%. La compensation de la Communauté d'agglomération (CAEE) augmente aussi de 800 000 euros, comme il est dit dans le projet de délibération. Il en va de même du Fonds de solidarité de la région, même si nous ne sommes que dans le « prévisionnel » pour le moment. La Dotation forfaitaire de l'Etat est à 4 millions, mais elle est, elle, plutôt fortement en baisse, puisqu'elle dépassait 5 millions en 2013.

Si on utilise l'argument de la pauvreté moyenne des ménages à Romainville, bien plus élevée qu'en Ile de France et même qu'en Seine-Saint-Denis, pour bénéficier par exemple de la sélection ANRU2 pour l'aménagement de Gagarine (ce dont nous nous félicitons), alors les citoyens sont en droit d'attendre quels sont les services rendus au quotidien en rapport avec ces chiffres. S'ils ont un doute sur ce point, alors ils et elles peuvent avoir le sentiment que les chiffres de la pauvreté sur la ville sont certes utilisés comme argument, mais n'ont pas d'effet vérifiable dans leur vie quotidienne. Les péréquations servent par exemple à couvrir une partie des dépenses d'investissements dont les retombées sont sujettes à caution dans la vie de tous les jours, même si un bon investissement peut avoir des effets généraux positifs à long terme.

Certes, la ville a rénové il y a quelques années la voirie et notamment le centre-ville, qui fait de Romainville une ville avec un patrimoine architectural agréable. Et c'est plutôt une bonne chose, mais il est certain que des efforts comparables n'ont pas toujours été faits ou prévus dans des quartiers populaires dont l'embellissement n'est pas au rendez-vous. Des écoles ont été rénovées, comme Péri-Vaillant-Couturier, ainsi qu'un gymnase comme Colette Besson. Mais, s'il y a eu des réfections, on ne note aucun véritable équipement nouveau sur plus d'une dizaine d'années, hormis... la collecte pneumatique des ordures ménagères. On sait que le coût de cet équipement (13 millions) est exorbitant (maintenant transféré à Est Ensemble) pour un service très peu performant, avec des pannes fréquentes, des poubelles qui s'entassent, un coût de collecte très élevé (presque le double de celui prévu) et au total une déresponsabilisation totale de la ville sur le problème des ordures ménagères, au moment où il faudrait au contraire envisager un traitement à la source, une éducation populaire très suivie, des embauches de personne ambassadrices du tri passant dans les familles et les quartiers.

Nous n'avons pas non plus le sentiment que les efforts d'équipements envisagés pour une partie du Bas Pays, la partie qui regarde vers Pantin, soient ressentis comme apportant un « plus » aux habitants de la cité Parat. Les habitants de ce quartier ont souvent le sentiment d'être laissés à l'abandon par rapport au reste de la ville, il suffit d'ailleurs de lire le Contrat de ville qui fait partie du débat d'aujourd'hui : on n'en parle jamais (on parle du quartier de l'Horloge, mais pas de l'autre extrémité du Bas Pays). Le magasin qui a fermé n'a pas été remplacé. Aucun équipement, par exemple de transport gratuit, ne permet transitoirement aux habitants de venir sur les marchés du centre-ville, comme cela avait été demandé.

Notre ville, mis à part les espaces boisés de la Corniche des forts, ne comprend quasiment aucun véritable espace de détente, et ceux qui existent, comme celui en bordure du boulevard Barbusse et de cité des Mares, sont laissés à l'abandon ou la saleté. Pour quelle raison ?

Lorsque le moindre espace se libère ici ou là, y compris d'anciennes installations industrielles en friches, ce qui est envisagé est toujours de faciliter des opérations immobilières nouvelles, mais jamais d'utiliser les terrains pour, par exemple, des lieux de détente ou de promenade, voire de maraichage, comme cela se fait dans certaines villes qui favorisent ce type d'associations rendant possible un nouveau rapport à la nature.

Certaines questions se posent également lorsqu'on examine précisément les évolutions de dépenses, sur certains postes ou sur le poste des salaires. Il y a peut-être des explications, mais nous souhaitons justement les avoir. Ainsi :

- La subvention du Centre communal d'action sociale (CCAS) est en baisse de 23% entre 2014 et 2013 (même si une hausse de 8% est programmée en 2015): quel en est la raison, alors que notre ville est directement en prise sur la grande pauvreté ?
- Les dépenses de personnel titulaire ont chuté de 8% entre le CA 2014 et celui de 2013 : est-ce à cause de transferts vers Est Ensemble ?
- Les dépenses de personnel non titulaires ont chuté encore davantage (près de 13%) : mêmes raisons ?
- Où en est précisément la résorption de l'emploi précaire comme le prévoit la loi de 2012, évoquée dans le projet ?
- Nous constatons aussi dans les frais de personnel qu'une ligne 6478 avait été pourvue de 26000 euros au BP 2014, mais que plus de 604 000 euros apparaissent dépensés au Compte administratif (et elle serait pourvue pour 2015 de 105 000 euros). Comment expliquer cette différence ?
- Et pendant que nous en sommes au personnel, il nous semble qu'à la suite de certains travaux d'agrandissements et de rénovations, certes positifs, comme l'école PVC, ou le Centre municipal de santé, il s'ensuit un manque de personnel d'entretien qui n'a pas varié alors que les surfaces ont considérablement augmenté. Nous avons aussi attiré l'attention sur les ATSEM, dont les tâches ont augmenté, notamment pour les activités péri-scolaires, mais pas forcément les moyens de bien les accomplir, ni de reconnaissance de ce service.
- Une partie importante de l'entretien des rues et de la propreté a été transférée à Véolia, mais les habitants ont plutôt le sentiment que certaines rues ne sont pas souvent nettoyées ou mal nettoyées. Ce sont là des questions souvent posées par nos concitoyens.

**Intervention de Marie Michelle Phojo,  
Maire adjointe à la petite enfance  
Conseil municipal – 25 mars 2015**

Madame le Maire, Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Chaque année, en moyenne, près de 400 bébés sont déclarés à Romainville. En 2014, 488 bébés ont été déclarés, soit environ 20% de plus que l'année précédente. Je m'en réjouis car c'est la preuve que les Romainvillois se sentent bien dans leur ville. La croissance démographique de la ville nous impose d'accompagner plus encore tous les dispositifs d'accueil, de diversifier les modes de garde, tels que les Mam. Nous avons déjà contribué à la création d'une Maison des assistantes maternelles (Mam). Et, comme nous l'avions annoncé dans notre programme municipal, de nouveaux projets sont en cours : deux Mam vont voir le jour.

Le dossier présenté ce soir concerne le projet de l'association « La Vie est belle ». Il est porté par 3 AM et prévoit l'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles Résidence Duclos, rue Jean Jaurès à Romainville, en 2015.

Elles loueront un appartement de 77 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir 11 enfants.

La Ville a encouragé la création de cette MAM par un soutien technique dans l'élaboration du projet et financier dans la rénovation des locaux. La Ville souhaite poursuivre son accompagnement dans le cadre de leur exercice en Maison d'Assistantes Maternelles pour les repas et en incitant les assistantes maternelles de la MAM à participer aux différentes activités organisées par le RAM notamment (ateliers d'éveil, réunions d'information et d'échange...).

Enfin, la ville participe au Comité de pilotage local afin d'assurer le soutien, le suivi et l'évaluation du projet et du fonctionnement de la MAM.

Afin de formaliser ce partenariat, il convient de signer une convention avec la CAF, le Conseil Général et l'association. C'est l'objet de la présente délibération.

Je vous remercie de votre attention

## Présentation de l'avenant n°1 du pEDT

Madame le Maire,

Mesdames, messieurs,

Le dossier que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, dans le contexte politique très particulier de l'entre-deux des élections départementales, et la montée qui semble inexorable de l'extrême droite, est un projet ambitieux, généreux ont dit certains, dont il convient d'appréhender la double finalité avec une indispensable urgence.

En effet, cet avenant (que nous devons certainement rebaptiser « volet laïcité et citoyenneté du PEDT ») vise en premier lieu à aider, former et préparer nos enfants à devenir des concitoyens (plutôt que citoyens, le préfixe latin cum confère une notion d'ensemble qui nous semble importante) libres de penser et d'agir, parce qu'éclairés ou épanouis, désireux de se donner un avenir commun forts des principes de respect mutuel, de bienveillance et de discernement que portent les valeurs républicaines qui nous réunissent, nous rassemblent.

Mais dans le même temps, ce projet se veut une amorce d'un mouvement centripète plutôt que centrifuge, cad qui vise à rassembler au lieu de diviser, d'exclure, d'éloigner et qui a pour vocation de proposer une alternative humaniste, ancrée dans la réalité, d'écrire un autre récit que celui qu'on tente de nous vendre à l'extrême droite de l'échiquier politique.

**1) A titre de prolégomènes, je voudrais vous retracer le cadre général dans lequel ce texte vous est présenté :**

• **Cadre politique :**

➤ Volonté forte de reconstruire ensemble suite aux attentats de janvier et de porter les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité : en clair de réaffirmer le pacte républicain.

➤ Mais on ne peut pas faire abstraction de deux tendances depuis janvier :

- L'essoufflement du sursaut républicain post-Charlie
- La montée du FN et donc la prégnance, l'impact de ses thèses, de son récit (qui saute aux yeux depuis le 1<sup>er</sup> tour des départementales)

• **Cadre réglementaire**

➤ Annonces du président de la République autour de « l'unité de la république

➤ La grande mobilisation pour les valeurs de la République annoncée le 22 janvier

➤ L'introduction obligatoire dans les PEDT d'un volet « laïcité et citoyenneté »

• **Cadre méthodologique**

➤ A l'échelle de la commune, ce document s'est appuyé sur les rencontres qui ont eu lieu, à l'initiative de la Municipalité, avec les acteurs de terrain : EN et directeurs d'écoles / représentants de communautés religieuses / responsables des espaces de proximité / rencontres associatives

➤ A l'échelle du département, il fait écho à d'autres initiatives telles que le Conseil Général des collégiens intitulé « nous sommes la République » ou au « mois des égalités » à Bondy

**2) Les objectifs de cet avenant :**

**Mettre en synergie et en cohérence de nombreuses actions qui vont concourir du « faire société », du « vivre ensemble », ou du « vouloir vivre ensemble ».**

En effet, ce projet vise à répondre à un certain nombre de questions qui ont sourdait à l'occasion du sursaut républicain du début d'année et qu'on pourrait résumer ainsi : Dans les politiques publiques et en complément de celles-ci, comment peut-on favoriser, accompagner les initiatives permettant de « faire société » en :

- Faisant vivre l'esprit du 11 janvier
- Tissant un lien social plus prégnant qu'aujourd'hui
- Permettant l'unité autour des valeurs de la République
- Luttant contre les attitudes extrémistes
- Renforçant la démocratie participative
- Evitant le repli vers une idéologie de l'unique
- Encourageant la liberté d'expression.

Pour ce faire, nous nous sommes fixés comme objectifs de :

- Appréhender la diversité de notre territoire comme une richesse, un atout
- Comprendre l'histoire de ses habitants pour créer une histoire commune
- Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au centre de notre action
- Lutter contre les déterminismes sociaux

**Sur un plan plus opérationnel, cet avenant a pour objectif (et se positionne d'ores et déjà) :**

- De proposer un document cadre sur lequel vont pouvoir s'appuyer d'autres structures, d'autres acteurs du territoire,
- De permettre l'octroi de moyens pour la mise en œuvre des différentes actions
- D'assurer la cohérence des actions préconisées, tant dans leur programmation, que dans leur mise en œuvre ou leur évaluation (l'avenant sera mis en miroir de la réflexion prévue dans le cadre des Assises républicaines qu'organise l'EN le 7 avril)

### **3) Conditions de cet avenant**

➤ « Faire société », c'est s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous genres, de toutes migrations, de toutes confessions. Je me félicite à ce propos des membres de l'opposition (en COFIL ou en GT sur le conseil des enfants) aient déjà pris une part active à la phase de réflexion, état d'esprit qui je l'espère se poursuivra dans la phase opérationnelle.

➤ S'assurer de la qualité des intervenants (chercheurs, universitaires, associations...) qui seront plutôt choisis pour leur côté fédérateur que polémique et diviseur.

➤ Pas de hiérarchisation des axes dans la mesure où c'est leur mise en œuvre concomitante sans en privilégier un par rapport à l'autre qui pourra permettre de bouger les lignes.

#### **4) Présentation de l'avenant**

- 5 axes
- Quelques idées force
- 6 actions préconisées (soit 30 actions au total)

#### **Axe 1 : Laïcité et valeurs républicaines**

##### **Idées force :**

- *pédagogie de la laïcité à l'école*
- *parcours citoyen avec association des familles*
- *réserve citoyenne*
- *formation de l'ensemble des acteurs éducatifs*
- *service civique universel*
- *L'enseignement laïque du fait religieux*

##### **6 actions spécifiques**

- participation à la journée de la laïcité dans toutes les écoles et les établissements le 9 décembre.
- création d'actions éducatives, en complément du « parcours citoyen » instauré de l'école élémentaire à la terminale, en mobilisant notamment la réserve citoyenne et en associant les parents.
- organisation, sur le temps périscolaire et extrascolaire, de rencontres et d'échanges sur l'histoire des religions
- soutien aux initiatives assurant la promotion des valeurs de la république et de la laïcité.
- accueil de jeunes en service civique universel sur notre territoire.
- formation des professionnels de l'animation autour de la transmission des valeurs républicaines

#### **Axe 2 : Connaissance de notre histoire**

##### **Idées force**

- *Histoire des vagues migratoires en France*
- *Histoire de la colonisation et des immigrations*
- *Travail sur les mémoires*

##### **6 actions spécifiques**

- organisation, sur le temps périscolaire et extrascolaire, de rencontres et d'échanges sur l'histoire coloniale et l'histoire des migrations.
- participation active des jeunes aux commémorations patriotiques.
- organisation de projets collectifs, artistiques et culturels, permettant aux jeunes d'aborder des pans de notre histoire (écritures théâtrales, chorale de chants de lutte, création d'exposition, danse ...).
- mise en place d'actions permettant aux jeunes de partir à la recherche de lieux de mémoire afin de leur permettre de s'interroger sur les liens avec la société actuelle.
- rencontres avec des fondations ou associations de mémoire afin de perpétuer chez les élèves la mémoire des événements qui ont marqué l'histoire.
- réalisation d'actions collectives, type exposition, par les jeunes qui traiteront de la participation des immigrés à la résistance et des soldats coloniaux à la libération.

**Axe 3 : Education aux media et développement de l'esprit critique**

**Idées force**

- initiatives « philo
- dispositifs de participation à la vie locale pour les enfants et les jeunes
- Education à l'information et l'image

**6 actions spécifiques**

- élargissement des ateliers philo dans l'ensemble des écoles et établissements du secondaire.
- mise en place du dispositif « Classes idée » au sein des écoles et établissements du secondaire.
- création d'un nouveau parcours culturel « philo » pour les écoles élémentaires.
- développement d'actions d'éducation aux médias et à l'information, tant en direction des parents que des enfants dès l'école élémentaire.
- mise en place d'un conseil des enfants et d'un conseil des jeunes.
- création d'ateliers sur des thématiques citoyennes permettant aux jeunes d'utiliser de façon positive les nouveaux médias (Facebook, twitter ...).

**Axe 4 : Promotion de la diversité**

**Idées force**

- rencontres interculturelles et intergénérationnelles autour de l'identité et de la transmission
- Connaître et reconnaître les richesses culturelles
- L'expression et la valorisation de la richesse de notre territoire et de ses habitants

**6 actions spécifiques**

- soutien aux projets associatifs, artistiques ou sportifs, destinés à lutter contre les discriminations et à promouvoir le « vivre ensemble ».
- création d'actions intergénérationnelles autour de l'identité et des cultures plurielles.
- renforcement des actions permettant de valoriser la richesse, l'expérience, le savoir-faire, les initiatives de Romainvillois.
- mise en place d'activités d'expression de soi autour de son identité, ses origines, ses ressemblances et différences.
- avec l'aide des parents et des associations, créer des temps de rencontre et d'échange autour des différentes cultures et de l'accueil comme valeur.
- valorisation à travers le sport de réussites exemplaires de séquanodionysiens issus de l'immigration.
- 

**Axe 5 : Lutter contre les déterminismes sociaux**

**Idées force**

- Réussite scolaire
- Réussite éducative
- Aide à l'orientation et à l'insertion
- Scolarisation précoce

**6 actions spécifiques**

- mise en place de temps de rencontre avec les acteurs économiques afin que les jeunes aient l'opportunité de découvrir la réalité de métiers qu'ils ignorent souvent et constatent par eux-mêmes la diversité des réalités professionnelles.
- organisation dans les établissements de rencontres avec d'anciens élèves sequanodionysiens, afin de leur permettre d'échanger avec leurs camarades plus jeunes autour de leur parcours positif d'insertion et « démystifier » certains parcours scolaires.
- aide à la mise en place d'actions dans les collèges, type « ateliers de l'orientation » ou « forums métiers », pour favoriser la connaissance du monde de l'entreprise et la découverte des métiers en tension.
- aide à l'insertion des jeunes par le biais d'actions individualisées (recherche de stage, tutorat, bourse ...).
- soutien à la parentalité, en ouvrant d'avantage l'école aux parents afin de leur permettre de s'approprier les codes et valeurs de notre système scolaire ; un lien avec les parents fréquentant les ateliers linguistiques de notre territoire sera créé.
- réflexion avec l'éducation nationale autour de l'ouverture d'une classe passerelle.

### **Mise en œuvre concrète**

**Cet avenant a vocation à être investi et mis en œuvre par une pluralité d'acteurs publics, sur des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.**

Nous avons donc défini une **methodologie** afin qu'après adoption en CM, nous puissions, sans délai commencer à préparer la mise en œuvre effective de ce projet :

Sont prévues ou initiées :

- Des rencontres avec les référents de zones et de sites des activités périscolaires
- Des rencontres avec les directions d'écoles
- Des rencontres avec les cadres de la Ville
- Des rencontres avec les responsables des espaces de proximité
- Le Lancement des sous-groupes de travail sur les différentes actions
- La présentation au COPIL du PEDT

En termes de **moyens**, le fait d'avoir d'ores et déjà rédigé cet avenant qui constitue le volet « laïcité et citoyenneté » permettra :

- De répondre à l'appel à projet citoyen du CG93 : budget de 250000€ pour les actions dans les collèges
- PEDT avec volet laïcité permettra le déblocage du fonds d'amorçage de l'Etat sur le temps périscolaire.

Avant de conclure, je voudrais remercier toutes les personnes et les services qui ont participé à l'élaboration de ce projet, et particulièrement Mme Vanessa Boubon, pour le travail énorme réalisé tant dans la réflexion que la rédaction.

### **Conclusion**

Ce projet que l'on a souhaité ambitieux et complet se veut une réponse modeste mais concrète au risque d'endormissement général, pour éviter la résignation, la fatalité, l'inéluctable qu'on nous promet en faisant tout ce qui nous est possible pour « faire société », qui n'est ni plus ni moins que la volonté de

***CM du 25 mars 2015***

**vivre et d'agir ensemble et de se donner un futur partagé, forts de l'héritage d'une histoire et de valeurs communes.**

## **Approbation du contrat de ville communautaire**

Nous sommes invités à approuver le contrat de ville communautaire et ainsi nous inscrire de manière opérationnelle dans la « nouvelle politique de la ville », définie par la loi du 21 février 2014.

Nouvelle parce qu'elle va plus loin, qu'elle n'est pas un simple aménagement des dispositifs accumulés depuis près de 30 ans. Désormais, pour éviter le saupoudrage et l'accumulation des dispositifs, 1 300 quartiers ont été définis prioritaires (2 600 avant) et pourront bénéficier de 300 millions d'euros de crédits spécifiques visant à améliorer le cadre de vie, la cohésion sociale et à favoriser l'emploi et le développement économique. Pour 200 quartiers, ce sont 5 milliards d'euros qui vont être mobilisés pour le renouvellement urbain.

A Romainville, 4 quartiers, représentant près de 50 % de la population, sont désormais inscrits dans ce dispositif : Trois Communes – Fabien (Montreuil, Romainville et Noisy Le Sec), Marcel Cachin, l'Horloge et Gagarine.

C'est aussi dans ce cadre que le quartier Youri Gagarine a été retenu dans le NPNRU, pour une action pérenne sur l'urbain mais aussi l'humain.

Pour ces quartiers nous allons toujours plus et mieux mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun pour rétablir l'égalité d'accès aux services aux publics, effacer la fracture territoriale.

Ce soir, nous sommes invités à approuver un contrat de ville unique et global, à l'échelle intercommunale, comme la loi le prévoit. Un changement d'échelle nécessaire pour mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun dans les 19 quartiers prioritaires du territoire d'Est Ensemble, les 7 quartiers NPNRU. Ce nouveau contrat de ville permettra, autour d'un projet de territoire partagé par tous les acteurs, d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique, de renouvellement urbain et de sécurité.

Le contrat de ville 2015-2020 a été approuvé par le Conseil Communautaire le 10 février dernier.

Je vous propose donc de marquer notre engagement pour permettre aux quartiers de la politique de la ville et à leurs habitants de bénéficier davantage du développement économique et des dynamiques que connaissent Romainville, l'agglomération et plus largement la métropole parisienne en approuvant ce document porté par les collectivités territoriales, l'État, les bailleurs HLM, et élaboré avec les associations et les habitants.

## INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

La politique de la ville, sensée réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ainsi qu'améliorer les conditions de vie de leurs habitants est mise en œuvre au moyen des contrats de ville, conclus à l'échelle intercommunale.

Mais une question se pose :

Quelle est la place de vraies concertations, de vrai débat avec les habitants et les élus de proximité ?

La loi portant création de la future métropole du grand Paris n'est pas encore votée par le Parlement que la technostructure métropolitaine d'ores et déjà mise en place par Manuel Valls en Octobre dernier commence à produire ses premiers projets en matière d'aménagement et d'urbanisation du territoire métropolitain.

Ainsi, le gouvernement prévoit la quasi disparition du parc Départemental de la Courneuve avec la construction de logements d'ici 2030. De même sur le site Montreuil, Fontenay-sous-Bois et Romainville, 140 hectares seraient confisqués et livrés aux promoteurs.

Concrètement, une liste d'une vingtaine de sites, dont pas moins de la moitié pour la seule Seine-Saint-Denis, où le gouvernement pourrait confisquer aux villes les terrains identifiés sur leurs territoires, monter sans concertation avec les élus et les habitants des opérations d'aménagement, délivrer des permis de construire en lieu et place des Maires et produire du logement en grand nombre.

Le contrat de ville est sensé être approuvé au conseil communautaire, alors que la métropole se mettant en place progressivement, fera disparaître les intercommunalités.

Marylise Lebranchu a annoncé : « Il n'ya pas d'échelon supplémentaire , les conseils de territoire agiront comme des Conseils de Quartier ».

Ce qui veut dire :

« EST Ensemble », Intercommunalité qui comprend 400 000 habitants va devenir un conseil de Quartier et de proche en proche une métropole toute puissante qui assumera les compétences des intercommunalités et des 4 départements de la petite couronne.

---

**Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR**  
**Président du groupe UMP-UDI-MoDem**

---

**Objet : Approbation du contrat de ville communautaire 2015-2020**

**Madame le Maire,**

La réforme de la politique de la ville renforce la place des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle s'appuie notamment sur la mise en place des conseils citoyens et de maison du projet.

Vous avez été interrogé la fois dernière sur la mise en place de ces dispositifs. Nous voulions à l'occasion de l'examen par le conseil municipal du nouveau contrat de ville, insister sur la nécessité de promouvoir la participation des habitants, vos pratiques et vos initiatives participatives étant en la matière assez minimales.

Il nous semble qu'il s'agit, dans les initiatives qui seront prises dans les quartiers prioritaires et les nouveaux programmes de renouvellement urbain, de ne pas se contenter de reconnaître comme interlocuteur les habitants dits référents mais de laisser toute leur place aux acteurs économiques et aux associations de locataires notamment celles qui sont reconnus et représentent légitimement les locataires.

J'espère que vous en serez d'accord ?

**PS : nous soulignons que Madame le Maire a refusée de répondre sur le fait de bien vouloir faire participer les associations des locataires légitimement élus à ces concertations.**

---

**Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR**  
**Président du groupe UMP-UDI-MoDem**

---

**Objet : Intervention sur les résultats des élections départementales**

**Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,**

Le scrutin des Départementales a eu lieu et une fois encore le grand vainqueur de ces élections est le parti des abstentionnistes. La Seine-Saint-Denis détient encore une fois la palme. Le drame, c'est surtout cette abstention de masse.

Je tiens à remercier les Romainvillois et Romainvilloises qui ont accordé leur confiance à notre liste « Unis pour réussir ». Malheureusement, ces voix n'auront pas suffi à nous maintenir au second tour.

Toutes fois, le pouvoir en place devrait avoir la victoire plus que modeste. Quand on a dans sa propre ville près de 63 % d'abstention, soit 9 points de plus qu'aux municipales et qu'on a perdu au passage près de 500 voix, on ne peut pas dire que cela soit un plébiscite. En effet, 2170 voix sur 13526 inscrits, cela frôle le désaveu face à la politique que vous menez.

Aujourd'hui, la majorité actuelle du Département crie au loup et est tellement au aboie qu'elle en vient à passer de petits arrangements entre ennemis intimes. Ennemis d'hier, amis aujourd'hui, le PS appelle à la rescousse avant le second tour et le Parti Communiste / Front de Gauche plient.

Drôle de vision de la démocratie qui ne proposera alors à nos concitoyens qu'un seul choix au moment du vote ! Soyez en certain, ceci ne fera que détourner encore plus nos concitoyens du chemin des urnes et de la considération qu'ils ont des politiques.

Continuez comme cela, Mesdames et Messieurs de la gauche dans toutes ses nuances, et vous pourrez encore crier au loup contre le Front National, mais il sera trop tard !

Aujourd'hui, au vu des résultats nationaux où la gauche a été éliminée de nombreux cantons, seule l'alliance de la Droite et du Centre est en mesure de faire face à cette montée du Front National. Vous aurez beau continuer à stigmatiser notre alliance mais si lundi prochain des candidats du Front National

ne pourront s'asseoir dans un siège de Conseiller départemental, ce sera bien grâce à l'UMP, l'UDI et le MoDem mais certainement pas grâce à la gauche.

Continuez vos petites tractations et vos reniements dans le seul but de garder vos postes, mais durant ce temps, des entreprises meurent, des concitoyens se retrouvent au chômage, certains attendent des logements sociaux depuis des années, la délinquance augmente et .... La caravane passe....